

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 64-427-1932 Promotions. Reclassements. Rappels d'ancienneté.

n° 64-427-1932

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
11 juin 1932

Numéro JO  
n° 427 du 30/06/1932

Date du numéro  
30 juin 1932

### TEXTE INTÉGRAL

les arrêtés des 18 mai 198, 3 septembre 1929, 26 décembre 1951 et 8 avril 1922. portant reclassement de M. Brouillet, sont et demeurent rapportés, Abstraction faite de tout rappel pour service de guerre, M. Brouillet est reclassé dans les nouveaux cadres commis après cinq ans au 1er août 1926. avec treize mois d'ancienneté et commis après sept ans au 1er juillet 1927. Compte tenu de la bonification d'ancienneté de un an, onze mois, dix-sept jours, qui lui a été accordée par arrêté du 4 octobre 1928, en application de la loi du 17 avril 1924, M. Brouillet est reclassé : 1° Dans les anciens cadres : Commis principal de 3e classe au 1er janvier 1924 : Commis principal de 4e classe au 1er janvier 1926. Est en outre inscrit au tableau d'avancement et promu commis principal de 1er classe pour compter du 1er janvier 1928, 2° Dans les nouveaux Cadres: Au 1er août 1926 : commis après sept ans, avec sept mois d'ancienneté: Au 1er janvier- 1928 Janvier- 1928 : Commis principal avant deux ans. Comme suite aux dispositions de l'article 2 du présent arrêté, et compte tenu du rappel d'ancienneté de un an, trois mois et treize jours, qui lui a été accordé par arrêté du 26 décembre 1931, M. Brouillet, commis après sept ans. avec deux ans, neuf mois et treize jours d'ancienneté au 1er Juillet 1928 date d'application de la loi du 9 décembre 1927, est promu à cette date commis principal avant deux ans, avec neuf mois et treize jours d'ancienneté. M. Brouillet, qui réunit les conditions d'ancienneté et de séjour colonial exigées par l'article 6, paragraphe B, de l'arrêté du 26 avril 1928, passe automatiquement à l'échelon de commis principal après deux ans, pour compter du 17 septembre 1928. Toutes dispositions contraires au présent arrêté sont et demeurent rapportées,